





DÉCLARATION POLYVALENTE PRODUITS ÉNERGÉTIQUES (PPE)

Sortie d'établissement fiscal suspensif

DÉCADE DU	:
MOIS:	

1	ÉTABLISSEMENT (nature, numéro et adresse)			BUREAU DE DOUANE DE RATTACHEMENT			
Exemplaire pour le bureau de douane							
				Enregistr	ée sous le numéro :		
DÉCLARANT (raison sociale, SIREN et adresse)			DÉCLARATIONS JOINTES				
Déclarons, sous les peines de droit, d'une part, que tous les produits qui, durant la période précisée cidessus, ont été mis à la consommation directement en suite d'importation ou de circulation intracommunautaire, sont repris dans les déclarations ci-jointes en fonction de leurs régimes douaniers respectifs et, d'autres part, que toutes les indications figurant dans ces déclaration sont sincères et véritables. Les déclarations jointes sont indiquées ci-contre par leur nombre dans correspondante. Nous précisons qu'elles sont établies sous le couvert de la garantie déposée auprès de l'administration des douanes et droits indirects : soit par l'assujetti soit par le représentant. A , le (Signature du déclarant ou de son représentant suivi de son nom en majuscules)			Déclaration(s) récapitulative(s) de mise à la consommation SG1 n° Déclaration(s) récapitulative(s) de mise à la consommation AH1 n°				
VOTRE SITUATIO	N FISCALE						
Droits et taxes à pa	yer	CODE TAXE	CODE	RÉGION	MONTANT en Euros		
Droits de douane							
TICPE Supercarbura	nts						
TICPE Gazole							
TICPE E10							
TICPE autres							
TICPE anti récession	n de soupape (ARS)						
TVA Continent - DGD	DDI						
TVA Corse - DGDDI							
TVA import - DGDDI							
Droits et taxes liquidés pour votre information							
TVA AI2							
TVA Différée							
TVA Continent - DGFIP							
TVA Corse - DGFIP							
TOTAL DROITS ET TAXES LIQUIDÉS							
TOTAL DROITS ET TAXES À PAYER							

Les informations à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatisé par la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI). Elles sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la validation de la déclaration. La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que le Règlement (UE) 2016/619 du 27 avril 2016, dit Règlement général sur la protection des données vous garantissent un droit d'accès, de suppression et de rectification des données vous concernant auprès du bureau énergie, environnement et lois de finances (dg-fid1@douane.finances.gouv.fr).